PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2026 À 18 H 30

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2026 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents ou absents:

Monsieur le Maire, Michel Boudreault;

Messieurs les conseillers Jeffrey Smallwood, Daniel Boyer, Tom Broad et Denis Gignac;

Messieurs les conseillers Ryan Young et Yvan Labelle sont absents;

Monsieur le directeur général et greffier adjoint, Martin Bonhomme;

Madame la greffière, Me Caroline Plourde est absente;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay est absent;

Monsieur le Maire, Michel Boudreault, agit comme président de la présente séance, *à ce titre, il demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer*.

Monsieur Martin Bonhomme, greffier adjoint, agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, il fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

04-136-26 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance extraordinaire du 22 avril 2026. Il est 18 h 34.

Adoptée à l'unanimité.

04-137-26 Ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Jeffrey Smallwood

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

Adopté

1. Ouverture de la séance

04-136-26 Ouverture de la séance

04-137-26 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

04-138-26 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 885 abrogeant le règlement de contrôle intérimaire numéro 848, tel que modifié, et constatant sa caducité

4. Dépôt de documents

5. Levée de la séance

04-139-26 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 5 personnes présentes.

La période de questions s'est ouverte à 18 h 35. Aucune question n'étant posée, elle s'est fermée à 18 h 35.

3. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

04-138-26 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 885 abrogeant le règlement de contrôle intérimaire numéro 848, tel que modifié, et constatant sa caducité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Michel Boudreault, maire :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *règlement numéro 885 abrogeant le règlement de contrôle intérimaire numéro 848, tel que modifié, et constatant sa caducité*;

- dépose le projet du règlement numéro 885.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « A ».

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

04-139-26 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Jeffrey Smallwood

ET RÉSOLU,

Adopté

DE LEVER la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 37.

Adoptée à l'unanimité.

[Original signé]
Michel Boudreault
Maire

[Original signé]
M. Martin Bonhomme
Greffier adjoint

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-367168 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-367167 (SyGED).

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 22 avril 2026 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 26 avril 2026.

[Original signé]
Michel Boudreault, Maire

[Original signé]
M. Martin Bonhomme, greffier adjoint

Adopté